



Info

Mairie

VAXONCOURT

252

Février 2023

FOYER RURAL DE VAXONCOURT :

CHANDELEUR : Le Foyer rural vous invite le **samedi 4 février de 14 h à 18 h**, salle de la mairie, à une journée Chandeleur avec crêpes, boissons (vin chaud, chocolat, cidre, bière et jus de fruits), animations et jeux (les gagnants recevront des bons crêpes et des boissons). Une tombola permettra de gagner de nombreux lots (1^{er} lot : une télévision, 2^{ème} lot : une crêpière...). Venez nombreux !

RENCONTRES CONVIVIALES : Les personnes qui le souhaitent peuvent se retrouver deux fois par mois autour d'activités partagées (jeux de société, cartes...). Un goûter clôture chaque séance. Les prochaines rencontres auront lieu **les jeudis 9 et 23 février de 14 h à 17 h** au restaurant scolaire - 290, Grande rue. Vous y êtes tous et toutes les bienvenu(e)s quel que soit votre âge.

« JEUX ET DETENTE » : Le Foyer rural de Vaxoncourt invite ceux qui le souhaitent à se réunir une fois par mois pour une soirée « jeux et détente » (jeux de société, cartes...). La prochaine rencontre aura lieu le **samedi 11 février à partir de 20 h** à la salle de la mairie. Des boissons (thé, café, jus de fruits) vous seront proposées au prix de 0,50 € l'unité. Petits et grands seront les bienvenus.

ASSOCIATION « LA FORME SOUS TOUTES SES FORMES » :

L'association « La forme sous toutes ses formes » organise une marche chaque premier dimanche du mois. Le prochain rendez-vous est fixé au **dimanche 5 février** à 9 h sur le parking de l'école. Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Sophie REMY au 09.50.75.73.05.

TIERS LIEU - SERVICE A LA POPULATION - PERMANENCE « FRANCE SERVICES » :

Dans le cadre des travaux de réalisation et d'extension de la mairie, un tiers-lieu sera créé dans une salle de 37 m² à l'arrière du bâtiment actuel. La culture et le numérique seront au cœur de ce nouvel espace. L'objectif de l'aménagement du bâtiment de la mairie est d'offrir des nouveaux services aux habitants.

A ce titre, le Maire a sollicité le PETR du « Pays d'Epinal Cœur des Vosges » pour la tenue mensuelle d'une permanence « France Services » à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce nouveau service de proximité sera ouvert à tous et permettra d'accéder gratuitement à un bouquet de services au sein d'un même lieu. Un animateur vous accueillera et vous accompagnera personnellement dans vos démarches administratives :

- | | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------|-------------|
| ✦ CV / lettre de motivation / emploi | ✦ Social et solidarité | ✦ Prime éco | ✦ Retraite |
| ✦ Finances | ✦ Santé | ✦ Logement | ✦ Transport |

Aussi, afin de conforter l'équipe municipale sur le besoin d'un tel service au sein de notre commune, il apparaît nécessaire de recueillir votre avis. Merci de retourner ce coupon-réponse **avant le 15 mars** au secrétariat de mairie - 2, place de la Mairie (barrer la mention inutile). Si aucun besoin ne se fait sentir, ce projet sera bien entendu abandonné.

NOM :

Prénom :

Adresse :

- Trouve intéressant le projet de permanence mensuelle « France Services » dans la commune.
- Ne juge pas utile la tenue d'une permanence mensuelle « France Services » dans la commune.

BUS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION :

En mars 2022, les communes du secteur expérimentaient l'action « bus de l'emploi et de la formation ». Après le succès de l'opération, une seconde édition aura lieu **le jeudi 16 février de 14 h à 17 h**. Des entreprises, des artisans et des divers services prendront place dans les locaux scolaires (290 Grande rue - Vaxoncourt) et accueilleront les personnes en recherche d'emploi, de reconversion professionnelle ou de formation. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie de Vaxoncourt (mairie.vaxoncourt@wanadoo.fr) ou en scannant le QR Code accessible sur la page d'accueil du site de la commune de Vaxoncourt (vaxoncourt.free.fr).

COUP DE POUCE AUX JEUNES :

Une aide de **TRENTE EUROS** par an est accordée aux enfants à **partir de trois ans** et **jusqu'au jour de leur dix-huitième anniversaire** pour des dépenses concernant :

- ✓ Les licences sportives (football, rugby, judo, athlétisme, gymnastique...) ou abonnements sportifs (piscine, patinoire, danse, équitation, ...).
- ✓ Les cotisations à des activités culturelles (musique et théâtre).
- ✓ Les frais d'inscription aux centres aérés.

Pour en bénéficier, l'un au moins des parents doit résider dans la commune et pouvoir justifier du rattachement fiscal de l'enfant (avis d'imposition). Pour les enfants en garde alternée chez l'un au moins des parents résidant dans la commune, cette aide sera réduite de moitié, soit **QUINZE EUROS**. Dans le cas où les deux parents résident séparément dans la commune, l'aide de **QUINZE EUROS** sera attribuée à chacun des parents. Dans tous les cas, elle ne peut être accordée qu'en une seule fois et elle est réglée directement à l'organisme sur présentation d'une facture.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE :

Pour pouvoir prétendre à la bourse au permis de conduire automobile, un dossier de demande doit être déposé en Mairie **dans le mois** qui suit la première inscription au permis de conduire. A défaut, elle ne pourra être octroyée.

RECENSEMENT A LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE - OBLIGATOIRE :

Les filles et garçons doivent se présenter à la mairie dans les 3 mois qui suivent le jour de leurs 16 ans, munis du livret de famille et de leur carte d'identité nationale.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE – PASSEPORT :

Pour rappel, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport doivent être déposées dans l'une des vingt mairies dotées d'un dispositif de recueil des empreintes dans le département des Vosges (Charmes, Thaon les Vosges, Golbey, Chantraine, Epinal, Rambervillers...).

DEJECTIONS CANINES :

La qualité de vie commence par le respect d'autrui. La municipalité, soucieuse d'offrir un cadre de vie agréable à tous, demande à tous les propriétaires de chiens de ramasser les déjections canines qui pourraient malencontreusement échouer sur les domaines publics ou privés. La commune rappelle qu'elle met gratuitement à disposition des propriétaires de chien, des sacs spécialement conçus pour le ramassage des déjections canines. Ils sont à retirer auprès du secrétariat de mairie.

L'arrêté municipal N°21/14 prévoit la possibilité de verbaliser les propriétaires de chiens peu scrupuleux. En laissant votre chien faire ses besoins n'importe où, sans ramasser, vous risquez une contravention de 1^{ère} classe et des poursuites judiciaires.

PAROISSE SAINT-LAURENT DES TROIS RIVIERES :

Dimanche 5 février	5 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Frizon
Dimanche 12 février	6 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Châtel sur Moselle
Dimanche 19 février	7 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Pallegney
Mercredi 22 février	Cendres	10 h	Châtel sur Moselle
		18 h	Thaon les Vosges
Dimanche 26 février	1 ^{er} Dimanche de Carême	9 h 30	Nomexy
Dimanche 5 mars	2 ^{ème} Dimanche de Carême	9 h 30	Domèvre sur Durbion

Tél : 03.29.67.22.78
Adresse mail : mairie.vaxoncourt@wanadoo.fr
Site Internet – <http://vaxoncourt.free.fr>

Le Maire
Frédéric DULOT